

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl



*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

REGLEMENT DES CONCOURS

Édition ~~2022~~2024

Print ~~15/04/2024~~12/04/2024

📍 Rue de la Pichelotte, 11 * B-5340 Gesves * ☎ 083.234.070 * 📠 083.218.261
✉ info@lewb.be * 🌐 www.lewb.be * 📺 www.lewb.tv * 📘 www.facebook.com/lewb.be
BCE : 0414.528.906 * Belfius: BE31 0682 2800 1355

SOMMAIRE

Règlement des Concours	3
INTRODUCTION	3
TITRE I – GÉNÉRALITÉS	3
LES CONCOURS.	3
Article 600 – Frais d'organisation à charge de l'organisateur.....	3
Article 601 – Annulation d'un concours.....	4
Article 602 – Droits d'organisation	4
Article 603 – Avant-Programme.....	4
Article 604 – Déclaration des partants/Responsabilité	4
Article 605 – Athlètes – âge et participation :	5
Article 606 – Licences.....	5
Article 607 – Equidés : Age et participation.....	7
Article 608 – Immatriculation	7
Article 609 – Harnachement.....	7
Article 610 – Tenue, salut et distribution des Prix.....	7
LES OFFICIELS.....	7
Article 611 – Jury de Terrain.	7
Article 612 – Procédure Juridique	7
Article 613 – Secrétariat.	8
Article 614 – Steward ou Commissaire de Paddock.....	8
TITRE II – CONCOURS DE SAUTS D'OBSTACLES COMMUNAUTAIRES (C.S.C.)	8
Article 620 – Licences.....	8
Article 621 – Inscriptions et engagements des athlètes.	9
Article 622 – Nihil.....	9
Article 623 – Dérogation.....	9
TITRE III – CONCOURS DE DRESSAGE COMMUNAUTAIRES (C.D.C.)	10
Article 630 – Licences.....	10
Article 631 – Inscriptions et engagements des athlètes.	11
Article 632 – Nihil.....	11
Article 633 – Dérogation.....	11
TITRE IV – CONCOURS COMPLET D'ÉQUITATION COMMUNAUTAIRES (C.C.C.)	11
Article 640 – Licences.....	11
Article 641 – Inscriptions et engagements des athlètes	12
Article 642 – Nihil.....	12
Article 643 – Dérogation.....	12
TITRE V – CONCOURS D'ATTELAGE.....	13
Article 670 – Licences.....	13
Article 671 – Inscriptions et engagements des athlètes	13
Article 672 – Nihil.....	13
Article 673 – Dérogation.....	14
TITRE VI – CONCOURS PONY GAMES COMMUNAUTAIRES (C.PG.C.)	14



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la FEI

Article 680 – Licences.....	14
Article 681 – Inscriptions et engagements des équipes.....	14
Article 682 – Nihil.....	14
Article 683 – Dérogation.....	15
TITRE VII – CONCOURS D'ENDURANCE	15
Article 685 – Licences.....	15
Article 686 – Dérogation.....	15
TITRE VIII – CONCOURS DE T.R.E.C.....	16
Article 687 – Licences.....	16
Article 688 – Dérogation.....	16
TITRE IX – CONCOURS D'ÉQUITATION AMÉRICAINE	16
Article 689 – Licences.....	16
TITRE X – EXAMENS & FORMATIONS PÉDAGOGIQUES.....	17
Article 690 – Licences.....	17
Article 691 – Inscriptions et engagements des athlètes	17
Article 692 – Frais d'Organisation	17
Article 693 – Tableau Synoptique Pédagogique	18
TITRE XI – CONCOURS DE PARA-DRESSAGE	19
Article 694 – Licences.....	19
Article 695 – Dérogation.....	19
TITRE XII – CONCOURS DE VOLTIGE (C.V.F.)	19
Article 696 – Licences.....	19
Article 697 – Dérogation.....	20

Règlement des Concours

Introduction

Le Règlement des Concours (RC) s'applique à tous les membres licenciés ou affiliés. Il est coordonné avec les règlements de la FRBSE

Il s'applique à toutes les organisations pédagogiques, sportives ou administratives organisées par la LEWB ou par ses Groupements ou Associations régionales et Cercles affiliés sans aucune restriction.

Aucune responsabilité de l'Association n'est engagée sans son respect intégral.

Le présent RC se réfère au règlement général, du règlement d'ordre intérieur et aux règlements particuliers édités par les Commissions de chaque discipline et par les cahiers des charges liés aux organisations.

Tous les cas ne peuvent être prévus dans le présent règlement.

En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de décider ou aux personnes ayant l'autorité dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et des règlements de la LEWB, F.R.B.S.E et de la FEI ou de toute autre Fédération Internationale gérant la discipline (Horseball, Pony Games, TREC, etc. ...) concernée.

[Le fait de prendre une licence à la LEWB implique que tout athlète soit au préalable en ordre de vaccination contre le tétanos.](#)

Le fait de s'inscrire aux épreuves implique de la part d'un concurrent l'acceptation de tous les règlements en vigueur.

~~Pour obtenir une licence, chaque membre de la LEWB doit être valablement vacciné contre le Tétanos.~~

Tous les ~~chevaux-équidés~~ participant aux concours doivent être vaccinés comme prévu ~~dans le règlement vétérinaire~~ à l'article 225.4 du Règlement Général.

Il faut entendre dans les textes du Règlement Général, du Règlement d'Ordre Intérieur, du Règlement des Concours, des Règlements Particuliers et Spéciaux par cavalier ou meneur : l'athlète.

La présente édition entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB (www.lewb.be) toute publication antérieure devient caduque.

Titre I – Généralités

Les Concours.

Article 600 – Frais d'organisation à charge de l'organisateur

Pour tous les types de concours, les frais à charge du Cercle sont les suivants (liste non limitative) :

- Le droit éventuel d'organisation du concours ;
- Le secrétariat du concours ;
- Le déplacement des Officiels ;
- Le service d'ambulance et/ou médical ;
- Le personnel de l'entrée de piste ;
- Les hommes de piste (Obstacles – Complet) ;
- ~~Le s~~Secrétariat des Juges ;
- Le personnel utile suivant le cahier des charges de chaque discipline ;
- La mise à disposition de l'infrastructure du concours (piste, paddock, parking) ;
- Le matériel de piste ;
- Le matériel de sonorisation de la piste et du paddock ;
- L'entretien de la piste et du paddock durant le concours ;
- L'organisation de la restauration ;
- Les prix aux athlètes suivant la grille de répartition fixée au RP ou à l'avant-programme- édité sur www.lewb.be et www.equibel.be ;

- Les éventuels prix supplémentaires aux athlètes.

Article 601 – Annulation d'un concours

Un concours fait partie d'un calendrier ; son annulation porte préjudice aux athlètes et aux autres Cercles. L'annulation d'un concours en cours de saison sans raison valable (appréciée par la Commission Technique) entraînera une amende de € ~~125~~300,00 par journée de concours annulée. Cette somme sera mise automatiquement à disposition du Cercle qui pourrait organiser un concours de remplacement. Dans le cas où aucun concours de remplacement ne serait organisé, cette somme sera prise en réserve.

Article 602 – Droits d'organisation

- 602.1 Le montant des droits d'organisation éventuels est fixé annuellement par l'Organe d'Administration de la LEWB.
- 602.2 L'organisation d'un championnat peut être soumise à un droit d'organisation complémentaire fixé également par l'Organe d'Administration de la LEWB.
- 602.3 Les droits sont dus dès la réservation de la date du concours et payables immédiatement après le concours.

Article 603 – Avant-Programme.

Voir Règlement Général (RG), article 215.

L'avant-Programme peut prévoir des « épreuves show » pour licenciés L-01 et ce, afin de préparer l'Étrier d'Or, aux conditions ci-après :

Les épreuves « show 01 » sont des épreuves qui ne font pas partie du programme normal du concours. Ces épreuves ne peuvent en aucun cas interférer dans le déroulement du programme normal. Dans cette optique, elles seront organisées à la fin de la journée, sauf dérogation de la Commission compétente.

Elles sont réservées exclusivement aux licenciés L-01 dont les licences ont été prises par le Cercle organisateur.

Si une épreuve show se déroule selon un Barème standard (Barème A selon Art.238 ou 2 phases comme repris dans l'Art. 274, etc. ...) ou sur des reprises dites « préparatoires », les cavaliers athlètes qui participent déjà dans d'autres épreuves lors de ce concours, ne peuvent pas y participer, même « hors classement ».

En plus, dans ce cas, le nombre de combinaisons doit être limité à trente paires et il ne peut être organisé qu'une épreuve « show 01 » sous cette forme par jour de concours.

Il est possible d'y inclure 2 hauteurs d'obstacles différentes ou 2 types de reprises de dressage différentes avec, dans ce cas, 2 classements sans prix en espèces.

Dans des circonstances exceptionnelles, à condition qu'une motivation claire soit fournie, la Commission d'obstacles ou de dressage du Groupement peut autoriser des exceptions.

La hauteur du parcours ne peut pas dépasser 70cm pour l'obstacle et les reprises « accueil - préparatoire » pour le dressage.

Ceci doit toutefois être intégré bien clairement dans le programme du concours.

Article 604 – Déclaration des partants/Responsabilité

- 604.1 L'ordre d'entrée doit suivre strictement celui prévu sur les listes de départ. L'entrée tardive d'un athlète ne peut être admise que sur décision du jury de terrain. La demande doit être faite auprès du Président du Jury avant le début de l'épreuve sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du jury de terrain dans le respect des règlements particuliers.
- 604.2 La confirmation du départ est souhaitable.
- 604.3 Nihil.
- 604.4 Le personnel mis à la disposition des athlètes par le Comité Organisateur doit être considéré comme une aide bénévole de sa part vis-à-vis des athlètes et ne peut, en aucun cas, engager la responsabilité des organisateurs.
- 604.5 L'athlète est responsable des conséquences des agissements de sa monture en quelque endroit qu'elle se trouve.
Par leur participation au concours, les athlètes agrément les lieux où se déroule le concours et renoncent, en toutes circonstances, à mettre en cause la responsabilité de l'organisateur et/ou de la LEWB



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la FEI

- 604.6 L'athlète s'engage à respecter les instructions spéciales de l'organisateur (par exemple parking, voies d'accès au terrain de concours ou au paddock, etc.).
- 604.7 Si l'athlète ou le propriétaire ~~du cheval de l'équidé~~ est assuré en Responsabilité Civile ou en Accident Corporel, il doit en cas de sinistre, le signaler à l'assureur de la Ligue.
Pour des raisons de sécurité, les chiens sont interdits sur les concours sauf s'ils sont tenus en laisse. Les organisateurs peuvent toutefois décider que les chiens sont interdits sur leur concours, même tenus en laisse.
Le propriétaire d'un chien est responsable des agissements de son animal.
Le Jury de Terrain peut prendre les mesures adéquates au cas où un chien ne serait pas en laisse.

Article 605 – Athlètes – âge et participation :

Voir Règlement Général (RG), article 218.

- 605.1 Les épreuves pour chevaux de 4, 5 et 6 ans sont ouvertes à tous athlètes, scolaires, juniors et seniors licenciés.
- 605.2 En fonction des prescriptions prévues dans les avant-programmes, certaines épreuves sont réservées aux scolaires, juniors et seniors.

Article 606 – Licences

- 606.1 L'athlète est tenu de prendre annuellement une licence, auprès de la LEWB par l'intermédiaire de son cercle et du Groupement régional ; tout athlète n'ayant jamais possédé de licence devra se conformer au règlement en vigueur à la LEWB. Les licences de Paardensport Vlaanderen sont valables lors des activités (compétitions-brevets) LEWB quel que soit le niveau sous réserve des restrictions appliquées dans certains cas et publiées.
- 606.2 Le transfert d'un athlète d'un club à un autre est interdit pendant l'année de validation de sa licence ; il est libre de changer de club / groupement en fin de saison, avant la prise de sa nouvelle licence. Le transfert d'un athlète, d'un groupement à un autre, est autorisé pendant l'année de validation de sa licence moyennant l'autorisation écrite du Président / Secrétaire Général des deux groupements concernés.
- 606.3 La licence est une autorisation de monter et/ou de mener qui émane de la LEWB, celle-ci peut la retirer (mise à pied) ou en refuser le renouvellement en application d'une sanction prise conformément aux dispositions disciplinaires (Chapitre IX du RG ~~articles 239 à 245~~247) et/ou d'une dette quelconque envers la FEI, la FRBSE, la LEWB, un Groupement ou un Organisateur (concernant des frais liés à l'organisation d'une manifestation reprise au RG articles 206 à 210 pour les Organisateurs). Les athlètes s'engagent à ne participer qu'aux événements repris aux articles 206 à 211 du Règlement Général de la LEWB et sont soumis aux sanctions reprises à l'article 412.2 du Règlement d'Ordre Intérieur de la LEWB en cas de non-respect de ces articles.
- 606.4 La licence comprend une assurance en Responsabilité Civile et Risques Corporels (cf. Décret).
~~En cas d'incapacité physique temporaire, l'athlète doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude l'autorisant à reprendre la compétition.~~Suite à une incapacité physique temporaire ou définitive ou permanente, l'athlète qui reprend la compétition est présumé être en possession d'une autorisation médicale l'y autorisant.
- 606.5 Nihil
- 606.6 Nihil
- 606.7 Nihil
- 606.8 La Licence est valable dans toutes les disciplines. La licence est composée ~~d'une lettre et~~ de deux chiffres. ~~La lettre correspond à la discipline principalement pratiquée par l'athlète, les chiffres correspondent au niveau de difficulté le plus haut que l'athlète puisse pratiquer~~ dans sa discipline principale qu'il est obligé de renseigner lorsque qu'il prend sa licence ~~le licencié est administrativement rattaché au Groupement de son choix, mais peut toujours participer aux compétitions organisées par d'autres Groupements (sauf restriction à l'avant-programme). Un Groupement peut déroger vers une difficulté inférieure autoriser un athlète à participer dans d'autre(s) discipline(s) à un niveau inférieur que à celui de la discipline principale renseignée par l'athlète. Le licencié est administrativement rattaché au Groupement de son choix, mais peut toujours participer aux compétitions organisées par d'autres Groupements (sauf restriction à l'avant-programme).~~



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la FEI

606.9 Les athlètes licenciés peuvent participer dans le respect des règlements de la LEWB à n'importe quel concours organisé par la LEWB, Paardensport Vlaanderen, un Groupement Communautaire ou une Provinciale, une Association Régionale sans autre autorisation préalable, excepté pour des épreuves restrictives telles que Championnat Régional, Coupe Régionale, etc. L'athlète est soumis aux Règlements Particuliers de l'autorité compétente.

606.10 Les athlètes de nationalité étrangère doivent avoir au préalable une autorisation de la F.N. d'origine pour toutes licences supérieures à la ~~x-03~~ comme prévu au R.G. de la FEI. Ils doivent prendre une licence équivalente à celle d'un athlète belge du même niveau. Les athlètes de passage qui répondent aux articles du R.G. de la FEI, doivent s'acquitter d'une « licence d'invité », et avoir l'ensemble des documents l'autorisant à participer ~~pour participer~~ aux concours : ~~Communautaires au prix de € 50,00 pour les disciplines olympiques et € 25,00 pour les autres disciplines~~

7

Types	Prix €
<u>CSN – CDN - CCN</u>	<u>110,00</u>
<u>Autres CN</u>	<u>55,00</u>
<u>CSC – CDC – CCC</u>	<u>55,00</u>
<u>Autres CC et CR</u>	<u>1730,00</u>

~~-Excepté~~ sauf accord particulier avec une F.N. limitrophe. Cette licence d'invité est applicable pour la durée du concours auquel l'athlète participe quel que soit le nombre de journées. ~~Pour les concours Nationaux voir tarif FRBSE sur equibel.~~

606.11 L'athlète qui n'est pas en ordre de licence pour quelque motif que ce soit ne sera pas repris sur les listes de départ.

606.12 Les athlètes sont autorisés à monter le niveau de leur licence (606.8) autant de fois qu'ils le souhaitent pendant une saison et ce, moyennant le paiement de la différence entre la licence acquise et la nouvelle souhaitée (~~montant net par online ; montant majoré de € 15,- par offline~~ ~~— excepté pour les licences inférieures à 03~~) pour chaque opération.

Les athlètes sont également autorisés ~~de~~ à descendre une fois le niveau de leur licence (606.8), à la condition de ne pas l'avoir employée dans les niveaux ~~non~~ couverts par la licence inférieure en cours. Il est interdit de faire une seconde demande que ce soit pour descendre à nouveau ou pour remonter. Une demande de dérogation à ces règles peut être introduite par écrit mail à la LEWB à Gesves, qui donnera ~~suite~~ une réponse endéans les 8 jours ouvrables, sans appel. En aucune circonstance, il ne sera effectué un quelconque remboursement d'un montant déjà payé, pour quelque raison que ce soit.

606.13 Le prix de la licence communautaire est fixé et approuvé annuellement par l'Organe d'Administration de la LEWB ; le prix de la licence permettant aux ~~concurrents~~ athlètes de participer aux concours nationaux est coordonné annuellement par l'Organe d'Administration de la FRBSE.

Types		Prix €
Responsable	R 01	40 <u>50,00</u>
Moniteur Sportif	F 01	40 <u>50,00</u>
<u>Diplômé Tourisme Équestre</u>	<u>T 01</u>	<u>50,00</u>
Enseignants	X-xx <u>+</u> <u>F</u>	+ 40 <u>15,00</u>
Officiels	OF 01	17 <u>20,00</u>

Licences LEWB : Licences R

R01 Licence pour personne de + de 18 ans exerçant des responsabilités au sein des cercles membres et/ou concours. Elle comprend uniquement une assurance protection juridique. Cette licence n'est ni une licence d'athlète ni de compétition.

Licences LEWB : Licences F

F01 Licence pour les Enseignants ayant un diplôme pédagogique Adeps (homologué) ou un passeport de niveau 1 minimum de l'IGE. Elle couvre le licencié F pour les dommages corporels, en responsabilité civile ET en protection juridique. Cette licence est une licence d'athlète mais pas de compétition.

Xxx + F Identique à la F01, mais elle vient en supplément d'une licence 03 au minimum.



LEWB

T01 [Licence pour les Accompagnateurs, Guides, Maîtres Randonneur obligatoirement diplômés FITE. Elle couvre le licencié T pour les dommages corporels, en responsabilité civile ET en protection juridique. Cette licence est une licence d'athlète mais pas de compétition.](#)

Licences LEWB : Licences OF

OF01 Licence pour les Officiels nommés. Elle couvre l'officiel en dommages corporels et responsabilité civile dans l'exercice de ses fonctions. Cette licence est une licence d'athlète mais pas de compétition.

Article 607 – ~~Chevaux~~ [Equidés](#) : Age et participation

Voir Règlement Général (RG), article 225.

Un [cheval équidé](#) ne peut être inscrit qu'une seule fois par épreuve sauf indication contraire dans un règlement particulier. Le nombre ~~de chevaux d'équidés~~ par athlète pouvant être inscrits par épreuve est défini dans les règlements particuliers et/ou sur l'avant-programme du concours.

Article 608 – Immatriculation

Voir Règlement Général (RG), article 225.

Tous les ~~chevaux équidés~~ participant à un concours doivent être en ordre d'immatriculation complète ou [être enregistré \(immatriculation gratuitement\) \(enregistrement\)](#) à la FRBSE.

L'immatriculation [doit être faite auprès de la](#) FRBSE par paiement immédiat sur le site « equibel » elle est valable pour la vie ~~du cheval de l'équidé~~. La modification du responsable ~~du cheval de l'équidé~~ se fait également via la FRBSE. Les tarifs sont annuellement publiés sur le site equibel.

Article 609 – Harnachement

Les Règlements Particuliers de la FEI et les ~~restrictions adaptations~~ de la FRBSE sont d'application.

Article 610 – Tenue, salut et distribution des Prix.

Voir Règlement Général (RG), article 219 et 222.

Les Officiels

Article 611 – Jury de Terrain.

Voir Règlement Général (RG), articles 230, 231 et 232.

Le Jury de Terrain est responsable de l'application des règlements sportifs de la FEI, de la FRBSE ~~et~~ de la LEWB [et des Groupements/Associations régionales](#), des cotations des concurrents et de l'~~établissement~~ des classements.

Il veillera en particulier à vérifier ~~-~~ :

- La présence de l'~~assistance~~ médicale lorsqu'elle ~~est~~ [obligatoire](#) ;
- La composition de l'équipe mise à sa disposition par l'organisateur pour compléter les officiels ;
- Que les concurrents inscrits répondent aux critères de participation ;
- Que les tenues des athlètes et les présentations des ~~chevaux et poneys~~ [équidés](#) soient conformes aux règlements ;
- Que les obligations de l'~~organe de tutelle a-~~ [\(FRBSE, LEWB, Groupement/Association régionale\)](#) vis-à-vis des sponsors dont il a été informé en temps opportun, soient effectivement remplies.

Il fait rapport au Secrétaire Général des cas à soumettre à la Commission Juridique en vue de leur renvoi devant la chambre sportive ou la chambre disciplinaire.

~~À la fin du concours, le Président de Jury veillera à faire transmettre au secrétariat administratif les feuilles officielles des jugements ou tout support ayant servi au classement des athlètes.~~

Article 612 – Procédure Juridique

Voir Règlement général (RG), chapitre IX ~~articles 239 à 245~~.



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la FEI

Article 613 – Secrétariat.

Les personnes responsables du secrétariat du concours, mises à disposition par la LEWB ou le Groupement concerné, (~~par ex 1508 RP Obst~~) ont pour tâches :

- De recevoir les listes de départ établies par le secrétariat administratif de la LEWB ou du groupement ;
- D'enregistrer la confirmation ou les modifications des inscriptions sur le terrain ;
- De recevoir le paiement des inscriptions des personnes ayant la possibilité de payer leurs inscriptions sur le lieu du concours ;
- De communiquer au Président du Jury la liste définitive des partants et de lui signaler les manquements constatés 15 minutes avant le début de l'épreuve.

Après la compétition, le secrétariat du concours fera parvenir les feuilles de juges ou tout support ayant servi au classement des athlètes et les résultats au secrétariat administratif compétent.

Il est souhaitable que le Comité Organisateur mette à la disposition du Jury de Terrain un secrétaire apte à gérer les informations sur support informatique ainsi qu'un commentateur.

Article 614 – Steward ou Commissaire de Paddock.

Si la fonction est prévue au R.P. de la discipline, il doit être désigné.

Il doit intervenir immédiatement contre tout abus constaté au paddock ou dans l'enceinte du concours et en aviser le Président de Jury. Il est en liaison avec le délégué chargé de veiller à l'entrée en piste des athlètes afin d'éviter toute erreur et/ou abus.

Tous les administrateurs de la LEWB ou d'un de ses Groupements ont le pouvoir de signaler au jury de terrain les abus constatés en leur présence.

Titre II – Concours de Sauts d'Obstacles Communautaires (C.S.C.)

Article 620 – Licences.

Le prix des licences *, fixé comme cité à l'article 606 du présent règlement est :

Types		Autorisation	Online **	Offline *
Seniors – Young Riders	↓16	Internationale	575605,00	600630,00
Juniors – Scolaires		Internationale – Nationale		
Vétérans – Poneys	↓08	Internationale	275294,00	300319,00
Seniors – Juniors – Scolaires		Nationale - LEWB		
Seniors – Juniors – Scolaires	↓03	Nationale Poneys + CSN chevaux de 4 ans	9096,00	115121,00
Seniors – Juniors – Scolaires		Compétitions Groupements		
Seniors – Juniors – Scolaires	↓02	Compétitions de base 70 et 80cm	5559,00	7074,00

* Prix des licences en € offline (paiement et document enregistrés au secrétariat de façon manuelle) ou
** online exclusivement paiement via equibel et document via equiclub ~~ou athlète n'ayant pas eu de licence de compétition (02 et supérieure) l'année précédente.~~

~~Frais pour une nouvelle carte lors d'une modification de type de licence en cours de saison : € 6,00.~~

~~Les licences non en ordre lors de la date de clôture des inscriptions du 1^{er} concours auquel le concurrent participe seront soit augmentées de € 50,00 en communautaire et de € 100,00 en national soit l'inscription L'inscription sera refusée. si l'athlète n'est pas en ordre de licence.~~

Licences Jumping : Licences ↓

↓16 Licence Internationale Jumping Seniors et Young Riders donne accès aux CSI.

↓08 Licence Internationale Jumping Vétérans, Juniors, Scolaires et Poneys. Donne accès aux exclusivement aux CSI-V (pas les CSI) et aux CSN-V, ainsi qu'aux CSI pour les Juniors, Scolaires et Poneys. C'est aussi une licence Communautaire Seniors, Juniors et Scolaires. Donne accès aux CSN de 1.20m et plus et aux CSC/Ligue 140cm et aux épreuves du Cycle des Jeunes Chevaux.



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la FEI

- J03** Licence Communautaire Jumping. C'est aussi une licence Nationale Poney et pour les chevaux de 4 ans dans le Cycle des Jeunes Chevaux. Donne accès aux CSC/Groupement de 90cm à 120cm⁽⁺⁾/125cm⁽²⁾.
- J02** Licence pour les concours de base 70cm et 80 cm.
- L01** Licence pour les concours de base jusqu'aux épreuves 60 cm comprises.

Article 621 – Inscriptions et engagements des athlètes.

Pour tous les concours, les athlètes licenciés doivent s'inscrire à l'avance et au plus tard aux dates reprises à l'avant-programme édité sur le site web « equibel.be ».

Les listes de départs sont établies par le secrétariat de l'organe de tutelle la LEWB.

Les engagements à payer par les athlètes sont TTC en euros (il y a aucun frais supplémentaire) et sont mentionnés dans l'avant-programme du concours.

Une remise est prévue sur le prix des inscriptions « online » (par Internet avec paiement immédiat) par rapport aux prix des inscriptions « offline » (par télécopie, par courriel, ...).

~~Conformément à les modes de remboursement éventuels sont soumis à l'article 217.5 du R.G. aucun droit n'est remboursé après la clôture définitive (online) des engagements pour quelque raison que ce soit. Dans le cas d'un remboursement avant cette date la somme de 5,00 € sera conservée pour les frais sur le montant net payé (y compris les 5%).~~

Inscriptions sur place : tenant compte du nombre d'inscriptions enregistrées dans les délais pour chaque concours, et en accord avec le président du jury, la CTO de la LEWB décidera dans les 72 heures suivant la clôture des engagements, s'il y a lieu d'autoriser les inscriptions sur place. Les athlètes doivent s'inscrire 30 minutes avant le début de l'épreuve à laquelle ils désirent participer ; ils partiront en tête lors de toutes les épreuves de la journée à l'exclusion de la dernière où ils partiront en fin de liste. Le montant de l'inscription sur place est le montant de l'inscription online multiplié par deux (sauf cas exceptionnels signalés sur le site equibel.be).

Lorsqu'il aura été décidé de ne pas prendre d'inscriptions sur place, il ne sera fait d'exception pour personne, sauf les Wild Cards » (voir R.P. 1006.2).

L'amende pour inscription sur place est égale au montant de l'inscription à l'exception d'une éventuelle Wild Card octroyée par l'Organisateur.

Article 622 – ~~Nihil~~ Dotation des épreuves communautaires

~~(à répartir selon la grille FEI)~~

~~622.1 — Concours Accueil : coupe, plaques et flots. Pas de prix en espèces.~~

~~622.2 — Concours Régionaux : coupe, plaques et flots. Pas de prix en espèces, prix en nature souhaités.~~

~~622.3 — Concours Communautaires : coupe, plaques et flots. Prix en nature ou en euros d'après les Règlements de l'autorité compétente.~~

~~622.4 — Concours Classic Serie, Classic Tour et Pony Trophy : coupe, plaques et flots Prix en euros.~~

Article 623 – ~~Tableau Synoptique Obstacles~~ Dérogation

~~Tout ce qui suit doit être appliqué dans le respect :~~ Les Groupements/Associations régionales peuvent déroger dans leur Règlement sur les difficultés minimums d'athlète qui n'ont pas pris le « Sauts d'Obstacles » comme discipline principale.

Toutefois, les athlètes participant avec des chevaux de 4 ou 5 ans peuvent, même avec une licence supérieure à la licence autorisée, participer aux épreuves de 90cm et 100cm dans le classement, excepté si une épreuve spécifique « Jeunes Chevaux » est organisée durant la même journée.

- ~~• Du Règlement Général de la LEWB~~
- ~~• Du Règlement Particulier d'Obstacles~~
- ~~• Dans le respect des gains des chevaux~~

Hauteurs	J16	J08	J03	J02	L01	Immatriculation	Assimilées :
150cm						→ \$ \$ \$ \$ \$	

140cm					
130cm			<u>53</u>		
120cm	<u>1</u>				
110cm	<u>2</u>				
110cm	<u>31</u>				
100cm	<u>42</u>				
90cm	<u>42</u>				
80cm					
70cm					
60cm					
50cm-et-					

G	J
D03	J02
E04	J02

- 1 — En Classic Tour et Classic Serie : gains maximums de 1.500,—€.
2 — En Classic Tour et Classic Serie : gains maximums de 500,—€.
31 — Autorisé dans les concours organisés par les Groupements Communautaires.
42 — Uniquement avec des chevaux d'âges (4 ans et 5 ans), si aucune épreuve spécifique n'est prévue le même jour dans les concours organisés par les Groupements Communautaires.
53 — Uniquement épreuves poneys

Titre III – Concours de Dressage Communautaires (C.D.C.)

Article 630 – Licences

Le prix des licences *, fixé comme cité à l'article 606 du présent règlement, est :

Types		Autorisation	Online **	Offline *
Seniors – Young Riders	<u>D-08</u>	Internationale – Nationale – LEWB	275 <u>294</u> ,00	300 <u>319</u> ,00
Juniors – Poneys	<u>D-06</u>	Internationale – Nationale – LEWB	210 <u>229</u> ,00	235 <u>244</u> ,00
Seniors – Juniors	<u>D-04</u>	LEWB – Niveaux 4 & 5	145 <u>152</u> ,00	170 <u>177</u> ,00
Seniors – Juniors – Scolaires	<u>D-03</u>	Nationale <u>Scolaires - Poneys + LEWB & Groupements</u>	90 <u>96</u> ,00	115 <u>121</u> ,00
Seniors – Juniors – Scolaires	<u>D-02</u>	<u>Base-LEWB Compétitions Groupements</u>	55 <u>59</u> ,00	70 <u>74</u> ,00

* Prix des licences en € offline (paiement et document enregistrés au secrétariat de façon manuelle) ou
 ** online exclusivement paiement via equibel et document via equiclub ~~equiclub ou athlète n'ayant pas eu de licence de compétition (02 et supérieure) l'année précédente.~~
L'inscription sera refusée si l'athlète n'est pas en ordre de licence.
~~Les licences non en ordre lors de la date de clôture des inscriptions du 1^{er} concours auquel le concurrent participe seront soit augmentées de € 50,00 en communautaire et de € 100,00 en nationale soit l'inscription sera refusée.~~

Licences Dressage : Licences D

- D08** Licence Internationale Dressage Seniors et Young Riders. Donne accès aux CDI et aux CDN. C'est aussi une licence Communautaire.
- D06** Licence Internationale Dressage Juniors et Poneys. Donne accès aux CDI et aux CDN. C'est aussi une licence Communautaire.
- D04** Licence Communautaire Dressage Seniors et Juniors. Donne accès aux CDC niveaux 4 et 5.
- D03** Licence Communautaire Dressage Seniors, Juniors et Scolaires et MCI. C'est aussi une licence Nationale Poney, Scolaires et pour les chevaux de 4 ans dans le Cycle des Jeunes Chevaux. Donne accès aux CDC niveaux ~~3~~ maximum.
- D02** Donne accès aux concours de base jusqu'au niveau Initiation compris.
- L01** Donne accès aux concours régionaux au niveau préparatoire ~~à l'étrier d'or (et bis).~~



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la FEI

Article 631 – Inscriptions et engagements des athlètes.

Pour tous les concours, les athlètes licenciés doivent s'inscrire à l'avance et au plus tard aux dates reprises à l'avant-programme édité sur le site web « equibel.be ».

Les listes de départs et le timing sont établis par l'organe de tutelle~~le secrétariat de la LEWB~~.

Une remise est prévue sur le prix des inscriptions « on-line » (par Internet avec paiement immédiat) par rapport aux prix des inscriptions « offline » (par télécopie, par courriel, ...).

Conformément à l'article 217.5 du R.G. aucun droit n'est remboursé après la clôture définitive (on-line) des engagements pour quelque raison que ce soit, excepté en cas d'annulation d'un concours ou d'une épreuve.
~~Dans le cas d'un remboursement avant cette date la somme de 5,00 € sera conservée pour les frais sur le montant net payé (y compris les 5%).~~

Les engagements à payer par les athlètes sont TTC en euros (il y a aucun frais supplémentaire) et sont mentionnés dans l'avant-programme du concours.

Les engagements sur place sont interdits.

Article 632 – ~~Dotation des épreuves communautaires~~ Nihil

(à répartir selon la grille FEI)

632.1 — Concours Accueil : coupe, plaques et flots. Pas de prix en espèces.

632.2 — Concours Régionaux : coupe, plaques et flots. Pas de prix en espèces, prix en nature souhaités.

632.3 — Concours Communautaires : coupe, plaques et flots. Prix en nature ou en euros d'après les Règlements de l'autorité compétente.

632.4 — Concours Classic Serie : coupe, plaques et flots. Prix en euros lors de la reprise la plus élevée dans le niveau.

Article 633 – ~~Tableau Synoptique Dressage~~ Dérogation

Les Groupements/Associations régionales peuvent déroger dans leur Règlement sur les difficultés minimums d'athlète qui n'ont pas pris le « Dressage » comme discipline principale. ~~Tout ce qui suit doit être appliqué dans le respect:~~

- ~~Du Règlement Général de la LEWB~~
- ~~Du Règlement Particulier Dressage~~
- ~~Dans le respect des handicaps~~

Niveaux	D08	D06	D04	D03	D02	Immatriculation
CDN			1	1/2		Immatriculation obligatoire
CDC Niv. 5						
CDC Niv. 4						
CDC Niv. 3						
CDC Niv. 2						
CDC Niv. 1						
CDC Ini						Immatriculation ou enregistrement
Ac/Init/Prep.						

1 — Uniquement chevaux de 4 ans.

2 — Reprises Poneys en CDN

Titre IV – Concours Complet d'Équitation Communautaires (C.C.C.)

Article 640 – Licences

Le prix des licences *, fixé comme cité à l'article 606 du présent règlement, est :

Types		Autorisation	Online **	Offline *
Seniors – Young Riders	€-08	Internationale – Nationale – LEWB	275294,00	300319,00
Seniors – Juniors – Poneys	€-06	Internationale - Nationale – LEWB	240229,00	235244,00



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la FEI

Seniors – Juniors – Poneys	C-03	Nationale – LEWB	9096,00	115121,00
Seniors – Juniors – Poneys	C-02	Base LEWB	5559,00	7074,00

* Prix des licences en € offline (paiement et document enregistrés au secrétariat de façon manuelle) ou
** exclusivement online paiement via equibel et document via equiclub ~~ou athlète n'ayant pas eu de licence de compétition (02 et supérieure) l'année précédente.~~

[L'inscription sera refusée si l'athlète n'est pas en ordre de licence.](#)

~~Les licences non en ordre lors de la date de clôture des inscriptions du 1^{er} concours auquel le concurrent participe seront soit augmentées de € 50,00 en communautaire et de € 100,00 en national soit l'inscription sera refusée.~~

Licences Complet : Licences C

- C08** Licence Internationale Concours Complet Seniors et Young Riders. Donne accès aux CCI et aux CCN. C'est aussi une licence Communautaire.
- C06** Licence Nationale Concours Complet Seniors, et Internationale Juniors et Poneys. Donne accès aux CCN. C'est aussi une licence Communautaire.
- C03** Licence Nationale Concours Complet Seniors. Donne accès aux CCN 90cm. C'est aussi une licence Communautaire Concours Complet Seniors, Juniors et Poney. C'est aussi une licence Nationale Poney et pour les chevaux de 4 ans. Donne accès aux Concours Communautaires 60 à 100cm.
- C02** Donne accès aux concours de base jusqu'aux épreuves de 60cm comprises.
- L01** [Donne accès aux compétitions de 40 cm exclusivement](#)

Article 641 – Inscriptions et engagements des athlètes

Pour tous les concours, les athlètes licenciés doivent s'inscrire à l'avance et au plus tard aux dates reprises à l'avant-programme édité sur le site web « equibel.be ».

Les listes de départs et le timing sont établis par le secrétariat de [l'organe de tutelle la LEWB](#).

Les engagements à payer par les athlètes sont TTC en euros ([il y a aucun frais supplémentaire](#)) et sont mentionnés dans l'avant-programme du concours.

Une remise est prévue sur le prix des inscriptions « online » (par Internet avec paiement immédiat) par rapport aux prix des inscriptions « offline » (par télécopie, par courriel, ...).

Conformément à l'article 217.5 du R.G. aucun droit d'engagement n'est remboursé après le lundi minuit qui précède le concours et ce pour quelque raison que ce soit. ~~Dans le cas d'un remboursement avant cette date la somme de 5,00 € sera conservée pour les frais sur le montant net payé (y compris les 5%).~~

Les engagements sur place sont interdits.

Article 642 – ~~Nihil~~ [Dotations des épreuves communautaires.](#)

~~642.1 — Concours Accueil : coupe, plaques et flots. Pas de prix en espèces, pas de prix en nature.~~

~~642.2 — Concours Régionaux : coupe, plaques et flots. Pas de prix en espèces, prix en nature souhaités.~~

~~642.3 — Concours Classic Serie : coupe, plaques et flots. Pas de prix en espèces, prix en nature.~~

Article 643 – [Dérégulation](#) [Tableau Synoptique Concours Complet](#)

[Les Groupements/Associations régionales peuvent déroger dans leur Règlement sur les difficultés minimums d'athlète qui n'ont pas pris le « Concours Complet » comme discipline principale.](#)

~~Tout ce qui suit doit être appliqué dans le respect :~~

- ~~• Du Règlement Général de la LEWB~~
- ~~• Du Règlement Particulier des Concours Complet~~
- ~~• Dans le respect des handicaps~~

Hauteurs	C08	C06	C03	C02	L01	Immatriculation
CCN 120cm						Immatriculation obligatoire
CCN 110cm						
CCN 100cm						
CCN 90cm						



LEWB

CCG 400cm						
CCG 90cm						
CCG 80cm						
CCG 60cm						
CCG 40cm						

Titre V – Concours d'Attelage

Article 670 – Licences.

Le prix des licences*, fixé comme cité à l'article 606 du présent règlement, est :

Types		Autorisation	Online **	Offline *
Seniors	M-06	Internationale - Nationale	210229,00	235244,00
Seniors – Juniors	M-03	Nationale – chevaux et poneys- Internationale Juniors	9096,00	115121,00
Juniors - Para	M-02	Nationale	5559,00	7074,00
Seniors – Juniors	L-01	Pratiquant – Base LEWB	26,00	26,00

* Prix des licences en € offline (paiement et document enregistrés au secrétariat de façon manuelle) ou

** online exclusivement paiement via equibel et document via equiclub ~~ou athlète n'ayant pas eu de licence de compétition (02 et supérieure) l'année précédente.~~

~~L'inscription sera refusée si l'athlète n'est pas en ordre de licence.~~

~~Les licences non en ordre lors de la date de clôture des inscriptions du 1^{er} concours auquel le concurrent participe seront soit augmentées de € 50,00 en communautaire et de € 100,00 en national soit l'inscription sera refusée.~~

Licences Attelage : Licences-M

M06 Licence Internationale d'Attelage Seniors. Donne accès aux CAI et aux CAN. C'est aussi une licence Communautaire.

M03 Licence Internationale d'Attelage Juniors et licence Nationale. Donne accès aux CAN Amateur et Elite. C'est aussi une licence Communautaire.

M02 Licence Nationale d'Attelage Juniors et Para-Equestrian. Donne accès aux CAN pour Juniors et aux CAN Para-Equestrian.

L01 Licence ~~Communautaire~~ Régionale d'Attelage. Donne accès aux CAR.

Article 671 – Inscriptions et engagements des athlètes

Pour tous les concours, les athlètes licenciés doivent s'inscrire à l'avance et au plus tard aux dates reprises à l'avant-programme édité sur le site web « equibel.be ».

Les engagements à payer par les athlètes sont TTC en euros (il y a aucun frais supplémentaire) et sont mentionnés dans l'avant-programme du concours.

Une remise est prévue sur le prix des inscriptions « online » (par Internet avec paiement immédiat) par rapport aux prix des inscriptions « offline » (par télécopie, sur papier au guichet, ...).

Conformément à l'article 217.5 du R.G. aucun droit n'est remboursé après la clôture définitive (on-line) des engagements pour quelque raison que ce soit, excepté en cas d'annulation d'un concours ou d'une épreuve.

~~Dans le cas d'un remboursement avant cette date la somme de 5,00 € sera conservée pour les frais sur le montant net payé (y compris les 5%).~~

La décision d'autoriser les inscriptions sur place doit être prise en consultation avec le Président du Jury.

L'amende pour inscription sur place est égale au montant de l'inscription.

Article 672 – ~~Nihil~~ Dotation des épreuves communautaires.

672.1 – CAR : coupe, plaques et flots. Pas de prix en espèces Suivant règlement régional.



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la FEI

Article 673 – ~~Dérogation~~ Tableau Synoptique d'Attelage

Les Groupements/Associations régionales peuvent déroger dans leur Règlement sur les difficultés minimums d'athlète qui n'ont pas pris le « Attelage » comme discipline principale

~~Tout ce qui suit doit être appliqué dans le respect :~~

- ~~• Du Règlement Général de la LEWB ;~~
- ~~• Du Règlement Particulier d'Attelage.~~

	M06	M03		M02	L04	Immatriculation
CAI		2				Obligatoire
CAN Elite						
CAN Amateur	1	1				
CAN JunJeunes:	1	1				Immatriculation ou enregistrement
CAR	1	1				

¹ Hors Classement

² Uniquement Juniors

Titre VI – Concours Pony Games Communautaires (C.P.G.C.)

Article 680 – Licences.

Le prix des licences *, fixé comme cité à l'article 606 du présent règlement, est :

	Autorisation	Online **	Offline *
G-03	Internationale – LEWB	9096,00	115121,00
G-02	Internationale – LEWB	5559,00	7074,00
L-01	Pratiquant – Base LEWB	2630,00	2630,00

* Prix des licences en € offline (paiement et document enregistrés au secrétariat de façon manuelle) ou ** online exclusivement paiement via equibel et document via equiclub ~~ou athlète n'ayant pas eu de licence de compétition (02 et supérieure) l'année précédente.~~

L'inscription sera refusée si l'athlète n'est pas en ordre de licence.

~~Les licences non en ordre lors de la date de clôture des inscriptions du 1^{er} concours auquel le concurrent participe seront soit augmentées de € 50,00 en communautaire et de € 100,00 en national soit l'inscription sera refusée.~~

Licences Pony Games : Licences ~~G~~

- ~~**G03**~~ Licence Internationale Pony Games Seniors et Juniors. Donne accès aux épreuves communautaires « Experts ».
- ~~**G02**~~ Licence Internationale Pony Games Juniors. Donne accès aux épreuves communautaires « Confirmés ».
- ~~**L01**~~ Licence Communautaire Pony Games. Donne accès aux épreuves « Débutants ».

Article 681 – Inscriptions et engagements des athlètes équipes

~~Pour tous les concours, les équipes doivent s'inscrire à l'avance via « equiclub » et au plus tard : le lundi minuit deux semaines qui précède le concours.~~

~~Les listes de départs sont établies par le secrétariat administratif de l'autorité compétente.~~

Pour tous les concours, les ~~athlètes licenciés~~ équipes doivent s'inscrire à l'avance et au plus tard aux dates reprises à l'avant-programme édité sur le site web « equibel.be ».

Les engagements à payer par équipe ~~d'athlètes~~ sont TTC en euros (il y a aucun frais supplémentaire) et sont mentionnés dans l'avant-programme du concours. ~~L'engagement à payer par équipe d'athlètes est de TTC en euros : 75,00.~~

Les engagements sur place sont interdits.

Article 682 – ~~Nihil~~ Dotation des épreuves communautaires

~~CPGC : coupe, plaques et flots. Prix en nature, pas de prix en espèces.~~



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la FEI

Article 683 – ~~Dérogation~~ Tableau Synoptique Pony Games

Les Groupements/Associations régionales peuvent déroger dans leur Règlement sur les difficultés minimums d'athlète qui n'ont pas pris le « Pony Games » comme discipline principale. ~~Tout ce qui suit doit être appliqué dans le respect:~~

- ~~• Du Règlement Général de la LEWB ;~~
- ~~• Du Règlement Particulier des Pony Games.~~

	G03	G02	L04	Immatriculation	Enregistrement
Experts					
Confirmés					
Débutants					
Concours Satellites					
Concours Régionaux					

~~Si un cavalier étranger souhaite participer à un concours satellite, il doit prouver qu'il est bien en ordre d'assurance/licence dans son pays d'origine et a les autorisations nécessaires.~~

~~Une dérogation peut être demandée auprès de la Cellule Pony Games.~~

Titre VII – Concours d'Endurance

Article 685 – Licences

Le prix des licences*, fixé comme cité à l'article 606 du présent règlement, est :

Types		Autorisation	Online **	Offline *
Seniors	E-06	Internationale – Nationale	210229,00	235244,00
Seniors – Juniors	E-03	Internationale Juniors – Nationale	9096,00	115121,00
Seniors – Juniors	E-02	Nationale de 40 à 60 kms	5559,00	7074,00
Seniors – Juniors	L-01	Pratiquant – Base LEWB	2630,00	2630,00

* Prix des licences en € offline (paiement et document enregistrés au secrétariat de façon manuelle) ou

** online exclusivement paiement via equibel et document via equiclub ~~ou athlète n'ayant pas eu de licence de compétition (02 et supérieure) l'année précédente.~~

L'inscription sera refusée si l'athlète n'est pas en ordre de licence.

~~Les licences non en ordre lors de la date de clôture des inscriptions du 1^{er} concours auquel le concurrent participe seront soit augmentées de € 50,00 en communautaire et de € 100,00 en national soit l'inscription sera refusée.~~

Licences Endurance : Licences **E**

E06 Licence Internationale d'Endurance Young Riders (de 18 à 21 ans inclus) et Seniors. Donne accès aux CEI et aux CEN.

E03 Licence Internationale d'Endurance Juniors (jusqu'à 18 ans inclus) et licence Nationale Seniors. Donne accès aux CEN de 80 à 120 kms.

E02 Licence Nationale d'Endurance. Donne accès aux CEN de 40 à 60 kms.

01 ~~L~~ Licence Communautaire d'Endurance. Donne accès aux CEC 5 à 10km et CEN de 20 à 30 kms.

Article 686 – ~~Dérogation~~ Tableau Synoptique Pony Games

Les Groupements/Associations régionales peuvent déroger dans leur Règlement sur les difficultés minimums d'athlète qui n'ont pas pris le « Endurance » comme discipline principale. ~~Tout ce qui suit doit être appliqué dans le respect:~~

- ~~• Du Règlement Général de la LEWB ;~~
- ~~• Du Règlement Particulier des Pony Games.~~

	G03	G02	L04	Immatriculation	Enregistrement
Experts					
Confirmés					

Débutants					
Concours Satellites					
Concours Régionaux					

Si un cavalier étranger souhaite participer à un concours, il doit prouver qu'il est bien en ordre **d'assurance/licence** dans son pays d'origine **du**, **le** niveau **de qualification** requis et **les-des** autorisations nécessaires.

Titre VIII – Concours de T.R.E.C.

Article ~~686-687~~ – Licences

Le prix des licences*, fixé comme cité à l'article 606 du présent règlement, est :

Types		Autorisation	Online **	Offline *
Seniors – Juniors	T 03	Internationale – Nationale	9096 ,00	115121 ,00
Seniors – Juniors	T 02	Nationale	5559 ,00	7074 ,00
Seniors – Juniors	L 01	Pratiquant – Base LEWB	2630 ,00	2630 ,00

* Prix des licences en € offline (paiement et document enregistrés au secrétariat de façon manuelle) ou
** online exclusivement paiement via equibel et document via equiclub ~~ou athlète n'ayant pas eu de licence de compétition (02 et supérieure) l'année précédente.~~
~~L'inscription sera refusée si l'athlète n'est pas en ordre de licence.~~
~~Les licences non en ordre lors de la date de clôture des inscriptions du 1^{er} concours auquel le concurrent participe seront soit augmentées de € 50,00 en communautaire et de € 100,00 en national soit l'inscription sera refusée.~~

Licences T.R.E.C. : Licences ~~T~~

- ~~T~~03 Licence Internationale de TREC Senior et Juniors. Donne accès aux Concours Internationaux FITE et aux CTN T4.
- ~~T~~02 Licence Nationale de TREC. Donne accès aux CTN T3.
- 01 ~~L~~ Licence Communautaire de TREC. Donne accès aux CTN T1 et T2.

Article ~~687-688~~ – ~~Dérogation~~ ~~Tableau Synoptique Pony Games~~

~~Les Groupements/Associations régionales peuvent déroger dans leur Règlement sur les difficultés minimums d'athlète qui n'ont pas pris le « TREC » comme discipline principale. Tout ce qui suit doit être appliqué dans le respect:~~

- ~~• Du Règlement Général de la LEWB ;~~
- ~~• Du Règlement Particulier des Pony Games.~~

	G03	G02	L01	Immatriculation	Enregistrement
Experts					
Confirmés					
Débutants					
Concours Satellites					
Concours Régionaux					

Si un cavalier étranger souhaite participer à un concours, il doit prouver qu'il est bien en ordre d'assurance/licence dans son pays d'origine et a les autorisations nécessaires.

Titre IX – Concours d'Équitation Américaine

Article ~~687-689~~ – Licences

Le prix des licences*, fixé comme cité à l'article 606 du présent règlement, est :

	Autorisation	Online **	Offline *
A-02	Nationale – Communautaire DEA	5559 ,00	7074 ,00

L01	Pratiquant – Base LEWB	2630,00	2630,00
-----	------------------------	---------	---------

* Prix des licences en € offline (paiement et document enregistrés au secrétariat de façon manuelle) ou
** online exclusivement paiement via equibel et document via equiclub ~~ou athlète n'ayant pas eu de licence de compétition (02 et supérieure) l'année précédente.~~

L'inscription sera refusée si l'athlète n'est pas en ordre de licence.

~~Les licences non en ordre lors de la date de clôture des inscriptions du 1^{er} concours auquel le concurrent participe seront soit augmentées de € 50,00 en communautaire et de € 100,00 en national soit l'inscription sera refusée.~~

Licences DEA : Licences **R & A**

A02 Licence ~~Nationale de Reining~~ **DEA** Juniors et Seniors. Donne accès ~~aux CRN. C'est aussi une licence~~ **aux compétitions** Communautaire DEA.

L01 Licence ~~Communautaire de~~ **DEA réservée aux athlètes participants aux épreuves Walk & Jog et Lead Line.**

Titre X – Examens & Formations Pédagogiques

Article 690 – Licences

Le prix des licences, est fixé comme cité à l'article 606 du présent règlement.

Article 691 – Inscriptions et engagements des athlètes

Pour tous les examens, les athlètes licenciés doivent s'inscrire à l'avance et au plus tard :
Veuillez-vous référer au Règlement Pédagogique pour les délais d'inscription.

Les engagements à payer par les athlètes sont TTC en euros sont :

Examens	€
Étriers de bronze	20,00
Étrier d'argent	20,00
Étrier d'or	30,00
1 ^{er} Degré	30,00
1 ^{er} Degré Attelage	40,00
2 ^{ème} Degré *	50,00
3 ^{ème} Degré *	50,00
Moniteur Sportif Animateur	forfait 150180,00
Moniteur Sportif Initiateur	forfait 300,00
Moniteur Sportif Éducateur	Suivant module (cfr www.lewb.be)
	par module 30,00
Moniteur Sportif Entraîneur	par module 30,00

* Un droit d'inscription de 30,00 € sera perçu pour toutes sessions pratiques supplémentaires (2^{ème} et suivantes)

La décision d'autoriser les inscriptions sur place doit être prise par le Jury.

Article 692 – Frais d'Organisation

Le droit d'inscription, ci-dessus (art. 691), couvre uniquement les frais de jugement et les frais administratifs des examens. Il est indépendant des frais propres au cercle organisateur des examens (location des chevaux et/ou poneys, restauration, etc.).



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la FEI

Article 693 – Tableau Synoptique Pédagogique

Tout ce qui suit doit être appliqué dans le respect :

- Du Règlement Général de la LEWB
- Des Règlements Particuliers

Examens	Type de Licence minimum	Age minimum conseillé	Age minimum obligatoire	Délai après l'examen précédent	Examineurs
Licols / Étriers ⁽⁹⁾					
Blanc	⚡01	4 ans	X	0 jour	Licence 01 (8) R/ F (9)
Bleu	⚡01	5 ans	X	0 jour	Licence 01 R/ F (8)(9)
Rouge	⚡01	5 ans	X	0 jour	Licence 01 R/ F (8)(9)
Noir	⚡01	6 ans	X	0 jour	Licence 01 R/ F (8)(9)
Étriers					
Vert ⁽⁷⁾	⚡01	4 ans	X	0 jour	Licence 01 R/ F (8)(9)
Bronze	⚡01	6 ans	X	0 jour	Licence F ⁽⁺⁾ (8)
Argent	⚡01	6 ans	X	0 jour	Licence F ⁽⁺⁾ (8)
Or	⚡01		7 ans dans l'année	0 jour	Licence F ⁽⁺⁾ (8)
Degrés					
1 ^{er}	⚡01	X	9 ans dans l'année	0 jour ⁽⁴⁾	Licence F ⁽²⁾ (8)
1 ^{er} Attelage	⚡01	X	8 ans	0 jour	Licence F ⁽²⁾ (8)
2 ^{ème}	03	X	14 ans dans l'année	0 jour ⁽⁵⁾	Licence F ⁽³⁾ (8)
3 ^{ème}	03	X	16 ans dans l'année	0 jour	Licence F ⁽³⁾ (8)
Moniteur Sportif					
Animateur	⚡01	X	15 ans		
Initiateur	F 01/03(8)	X	17 ans ⁽⁶⁾		
Éducateur	F 01(8)	X	18 ans		
Entraîneur	F 01(8)	X	25 ans		

1. **Plus les licenciés R qui figurent sur la liste de la C.P. LEWB Nihil**
2. Licenciés F inscrits dans le pool des Juges de la C.P. LEWB.
3. Licenciés F désignés par la C.P. LEWB.
4. Les athlètes ayant participé antérieurement à des épreuves nationales (Discipline Olympique) peuvent présenter le « 1^{er} Degré » sans détenir « l'Étrier d'Or ».
5. Les athlètes ayant participé antérieurement à des épreuves internationales (Discipline Olympique) peuvent présenter le « 2^{ème} Degré » sans détenir le « 1^{er} Degré ».
6. 17 ans et un jour, le brevet sera délivré à 18 ans.
7. Les Étriers de couleur sont réservés uniquement aux Cercles labélisés « *Poney Club Wallonie-Bruxelles* » de la LEWB.
8. La licence 01 doit être une licence de Moniteur Diplômé Adeps ou IGEQ.
- 7-9. Licence de Responsable de Cercle.



LEWB

Titre XI – Nihil[Article 695 – Nihil](#)[Article 696 – Nihil](#)[Article 697 – Nihil](#)**Titre XII – Concours de Para-Dressage**[Article 686-694 – Licences](#)

Le prix des licences*, fixé comme cité à l'article 606 du présent règlement, est :

Types		Autorisation	Online **	Offline *
Seniors	P 03	Internationale	9096,00	115121,00
Seniors	P 02	Nationale	5559,00	7074,00
Seniors	L 01	Pratiquant – Base LEWB & Groupements	2630,00	2630,00

* Prix des licences en € offline (paiement et document enregistrés au secrétariat de façon manuelle) ou
 ** online exclusivement paiement via equibel et document via equiclub ~~ou athlète n'ayant pas eu de licence de compétition (02 et supérieure) l'année précédente.~~

~~L'inscription sera refusée si l'athlète n'est pas en ordre de licence.~~

~~Les licences non en ordre lors de la date de clôture des inscriptions du 1^{er} concours auquel le concurrent participe seront soit augmentées de € 50,00 en communautaire et de € 100,00 en national soit l'inscription sera refusée.~~

Licences Para-Dressage : Licences P**P03** Licence Internationale de Para-Dressage Senior. Donne accès aux Concours Internationaux.**P02** Licence Nationale de Para-Dressage. Donne accès aux Concours Nationaux.**L01** Licence Communautaire de Para-Dressage. Donne accès aux concours régionaux au niveau pas, trot et galop.[Article 68395 – Dérogation](#)

[Les Groupements/Associations régionales peuvent déroger dans leur Règlement sur les difficultés minimums d'athlète qui n'ont pas pris le « Para-Dressage » comme discipline principale.](#)

Experts					
Confirmés					
Débutants					
Concours Satellites					
Concours Régionaux					

Si un cavalier étranger souhaite participer à un concours, il doit prouver qu'il est bien en ordre d'assurance/licence dans son pays d'origine et a les autorisations nécessaires.

Titre XII – Concours de Voltige (C.V.F.)[Article 696 – Licences](#)

Le prix des licences*, fixé comme cité à l'article 606 du présent règlement, est :

	Autorisation	Online **	Offline *
03	Internationale - Nationale	59,00	74,00
02	Communautaire	30,00	30,00

* Prix des licences en € offline (paiement et document enregistrés au secrétariat de façon manuelle) ou

** online exclusivement paiement via equibel et document via equiclub.

[L'inscription sera refusée si l'athlète n'est pas en ordre de licence.](#)

Licences Voltige : Licences

03 [Licence Voltige Juniors et Seniors. Donne accès aux compétitions Nationales et Internationales](#)

01 [Licence Voltige Juniors et Seniors. Donne accès aux compétitions Communautaires](#)

Article 697 – [Déroation Tableau Synoptique Pony Games](#)

[Les Groupements/Associations régionales peuvent déroger dans leur Règlement sur les difficultés minimums d'athlète qui n'ont pas pris le « Voltige » comme discipline principale. ~~Tout ce qui suit doit être appliqué dans le respect :~~](#)

- ~~Du Règlement Général de la LEWB ;~~
- ~~Du Règlement Particulier des Pony Games.~~

	G03	G02	L01	Immatriculation	Enregistrement
Experts					
Confirmés					
Débutants					
Concours Satellites					
Concours Régionaux					

Si un cavalier étranger souhaite participer à un concours, il doit prouver qu'il est bien en ordre d'assurance/licence dans son pays d'origine et a les autorisations nécessaires.